

**SEANCE DU 27 MARS 2017**

Présents : Brechon Franck, Dubois Claudine, Guénard Cédric, Noury Jacques, Schuhler Marianne, Philippe Girard, Walter Janine, Carpentier Samuel, Daigneau Alexandra

Représentés : Mazeyrat Amélie (pouvoir à Philippe Girard).

Excusés : Le Bellego Jérôme

Secrétaire de séance : Sarah Braud

**1-Administration :**

*- Admission en non-valeur*

Quatre créances dues à la commune concernant des ventes d'eau n'ont à ce jour pu être régularisées et le Percepteur demande leur admission en non-valeur pour un montant total de 135,58 €. S'agissant de personnes ayant déménagées et dont les coordonnées sont maintenant inconnues, le Conseil accède à l'unanimité du Percepteur.

*- Taux d'imposition 2017.*

Le Conseil décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux d'imposition communaux pour l'année 2017, soit : TH : 7.36 %, TFB : 8,11 %, TFNB : 71,00 %

*- Tarifs du service de l'eau :*

Le Conseil décide à l'unanimité de conserver les mêmes tarifs qu'en 2016 pour le service de l'eau, à savoir 65 € pour l'abonnement et 1,65 € / m3 pour la consommation.

*- Affectations du résultat de fonctionnement des budgets 2016 :*

Le budget général 2016 a dégagé un excédent de fonctionnement de 73 583.61 € que le conseil décide d'affecter intégralement à la section d'investissement 2017.

Le budget du service de l'eau 2016 a dégagé un excédent de fonctionnement de 20 667,96 € que le conseil décide d'affecter intégralement à la section d'investissement 2017.

Les budgets « photovoltaïque » et « CCAS » n'ont pas dégagé d'excédent et fonctionnement.

*- Approbation des budgets 2017 :*

Les quatre budgets de la collectivité sont présentés après examen par la commission des finances et par le Comptable Public. Agrégés ils s'élèvent à 700 191,39 €. Ils sont approuvés à l'unanimité.

\* Budget général.

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>		
023 Virement à la section d'investissement	20 000.00	
011 - Charges à caractère général	71 100.00	
012 – Charges de personnel	94 100.00	
65- Autres charges de gestion courante	32 970.00	
66 – Charges financières	8 000.00	
014 - FNGIR	28 458.00	
70 – produits des services		28 900.00
73 – Impôts et taxes		101 458.00
74 – Dotations et participations		92 010.00
75 – Autres produits de gestion courante		32 260.00
002 – résultat antérieur reporté		0

<b>TOTAL</b>	<b>254 628.00</b>	<b>254 628.00</b>
<b>Investissement</b>		
001 – Résultat investissement reporté N-1	10 798.24	
<b>Restes à réaliser</b>	<b>62343.08</b>	<b>50014.53</b>
21 – Mobilier	3 500.00	
23 – Constructions, Installations	187 100.00	
16 – Emprunts et dettes	20 000.00	
13 – Subventions d’investissement		68 500.00
16 – Emprunts, dettes et assimilés		30 643.18
10 – FCTVA		40 000.00
10226 – Taxe Aménagement		1 000.00
1068 – Excédent capitalisé		73 583.61
021 – Virement de section de fonctionnement		20 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>283 741.32</b>	<b>283 741.32</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>538 369.32</b>	<b>538 369.32</b>

\* Service de l’eau et de l’assainissement.

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Fonctionnement</b>		
011 - Charges à caractère général	15 200.00	
65- Autres charges de gestion courante	500.00	
66 - Charges financières	3522.42	
67 Charges exceptionnelles	500.00	
68 - Dotations aux amortissements	16 297.30	
023 - Virement section investissement	9 230.28	
70 - produits des services		38 000.00
77 - Produits exceptionnels		7 250.00
002 - résultat antérieur reporté		0.00
<b>TOTAL</b>	<b>45 250.00</b>	<b>45 250.00</b>
<b>Investissement</b>		
1391 - Subventions d’investissement	7 250.00	
16 - Emprunts, dettes et assimilés	2 525.79	
23 - Immobilisations en cours	33 000.00	
001 - Excédent reporté	36 066.28	
28 - Amortissements		16 297.30
13 – Subvention d’investissement		18 300.00
16 Emprunts		10 000.00
10222 - FCTVA		5 900.00
1068 - Excédent capitalisé		19 114.49
021 - Virement section de fonctionnement		9 230.28
<b>TOTAL</b>	<b>78 842.07</b>	<b>78 842.07</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>124 092.07</b>	<b>124 092.07</b>

\* Vente d’énergies photovoltaïques.

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>		
011 - Charges à caractère général	800.00	
002 - résultat antérieur reporté	288.00	
65- Autres charges de gestion courante	0.00	
66 - Charges financières	200.00	
023 - Virement section investissement	5 712.00	
70 - produits des services		7000.00
<b>TOTAL</b>	<b>7 000.00</b>	<b>7 000.00</b>
<b>Investissement</b>		
1391 - Subventions d'investissement	7 250.00	
16 - Emprunts, dettes et assimilés	1 600.00	
23 - Immobilisations en cours	3 000.00	
001 - Déficit reporté	33 130.00	
13 – Subvention d'investissement		18 132.00
16 Emprunts		13 886.00
10222 - FCTVA		5 900.00
1068 - Excédent capitalisé		19 114.49
021 - Virement section de fonctionnement		9 230.28
<b>TOTAL</b>	<b>37 730.00</b>	<b>37 730.00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>44 730.00</b>	<b>44 730.00</b>

\* CCAS

INTITULE	DEPENSES	RECETTES
002 Excédent reporté	0,00	0.00
023 Virement à l'investissement	0,00	
011 Charges à caractère général	0.00	
022 Dépenses imprévues	0,00	
65 Autres charges de gestion courante	0,00	
74 Subvention d'exploitation		0.00
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>

Investissement : néant

*- Marché d'assurances 2017-2020 - lancement de la consultation*

Le contrat d'assurance souscrit avec la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités locales prend fin au 30 juin prochain. En application du Code des Marchés Publics, le conseil décide de lancer une consultation afin de choisir un assureur pour les trois années à venir, couvrant l'ensemble des risques encourus par la commune : responsabilité civile, dommage aux biens, risques statutaires, assurance des collaborateurs, véhicules et assistance juridique. Le conseil approuve aussi le cahier des charges sur la base duquel la consultation sera engagée.

**2-Bâtiments :**

*- Attribution du marché « Chaufferie bois ».*

Une consultation a été lancée afin de retenir les entreprises qui réaliseront les travaux d'une chaufferie à granulés de bois destinée à assurer le chauffage des bâtiments communaux (bibliothèque, école, mairie). Il présente ensuite les principales caractéristiques du marché, et

la procédure de passation de ce dernier. Trois entreprises ont répondu pour le lot 1 « génie civil », dont une offre non recevable. Cinq ont répondu pour le lot 2 « chaufferie », toutes recevables. Il donne ensuite lecture du procès-verbal de la commission d'appel d'offre qui propose de retenir l'entreprise Gontier pour le lot 1 et l'entreprise Vivarais Énergie pour le lot 2.

Le conseil approuve la proposition de la commission d'appels d'offres et retient les entreprises Gontier (lot 1 pour 10 127.20 € ht) et Vivarais Energies (lot 2 pour 26 900 € ht).

### 3-École :

- *Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents.*

Le Maire rappelle la convention REAAP (Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents) signée l'an dernier et qui a donné pleinement satisfaction. Il explique que le but du REAAP est de soutenir les familles rencontrant des difficultés dans leur fonction d'être parent, et notamment à définir et poser un cadre structurant à son enfant dans les limites duquel il peut s'épanouir et grandir, ou d'être en capacité d'écoute et de dialogue en se positionnant comme adulte responsable et bienveillant. Le budget des actions proposées dans le cadre du REAAP qui s'établit comme suit :

Dépenses € ht	Montant	Recettes € ht	Montant
Fournitures	600,00	Prestation de service	150,00
Assurance	150,00	Fonds propres commune	1049,00
Achats matières et fournitures	600,00	Subvention REAAP	1500,00
Rémunération intermédiaires et honoraires	600,00		
Charges de personnel	1349,00		
<b>Total des dépenses</b>	<b>2699,00</b>	<b>Total de recettes</b>	<b>2699,00</b>

Le Conseil Municipal délibère pour demander le renouvellement de la convention REAAP 07 et l'attribution des subventions correspondantes.

Le Maire  
Franck Brechon

